

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames, messieurs les membres de la CAPD,

Le gouvernement a décidé, contre l'avis unanime des organisations syndicales représentatives, de maintenir **un projet de loi pour « transformer la Fonction publique »**. Il aura réussi à tenir une cinquantaine de réunions dites de « concertation » avec les représentants des personnels ... sans les écouter. En effet, le contenu de son texte, dévoilé le 13 février 2019, n'a pas évolué par rapport à son projet initial. Le gouvernement veut supprimer les CHSCT (Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) en les fusionnant avec les Comités Techniques pour créer une instance unique de dialogue social. Cela voudrait dire que, demain, l'impact des restructurations sur la santé des agents ne serait plus évalué dans une instance spécialisée. C'est un « copier coller » de ce qu'il a fait dans le secteur privé avec les ordonnances Travail, alors même que les premières évaluations en soulignent les effets pervers... Le projet de loi ne s'arrête pas là. Des évolutions seraient à prévoir sur les CAPD, en leur retirant leurs compétences : on priverait ainsi les collègues de transparence, d'équité et de protection face à l'arbitraire. A l'UNSA, nous avons le **dialogue social** dans notre ADN et comptons bien démontrer à nos gouvernants qui en doutent encore, l'intérêt de prendre en compte nos revendications et propositions pour un service public d'Éducation qui respectent ses agents.

L'UNSA s'oppose donc au contenu de ce projet de loi et veut agir pour que le gouvernement révise sa copie, s'investisse dans un véritable dialogue social, **en négociant**, avec la volonté d'aboutir. Nous appelons dès maintenant **à la mobilisation et à la grève le 9 mai prochain**, contre ce projet de texte !

La phase informatisée du mouvement vient de se terminer, nous avons dénoncé nationalement - comme localement - ces changements contraints dans un calendrier contraint. L'incapacité à lancer la nouvelle application est liée à cette précipitation. Les enseignants se sont retrouvés **seuls** face à un message via *iProf* pour expliquer que des problèmes techniques ne permettaient pas de saisir les vœux, et que tout était fait pour résoudre ces problèmes au plus vite... Décidemment, entre les élections professionnelles, la saisie des résultats des évaluations nationales, ... les couacs se succèdent et se ressemblent, ...et impactent fortement les personnels.

Concernant les Postes adaptés :

Nous n'oublions pas -au SE-UNSA- que chaque agent, quel que soit son corps ou son grade peut, hélas, à un moment donné, se trouver confronté à une rupture professionnelle pour raison de santé.

Aussi, nous espérons que vous (administrations locales) saurez consacrer le budget suffisant pour un traitement plus particulièrement adapté à ces situations difficiles. Cela renvoie évidemment aux moyens disponibles dans les rectorats et services départementaux académiques.

Le SE-UNSA demande :

- une réelle prise en compte de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)
- une augmentation du nombre de postes adaptés -de courte et de longue durée- offerts de façon à prendre en compte la réalité des besoins ...
- la possibilité d'être affecté en poste adapté **de manière définitive** quand, en raison d'une maladie avec séquelles définitives, le retour devant les élèves s'avère impossible ...
- l'égalité de traitement par un réel cadrage national des postes adaptés de longue durée ...
- la création de postes de reclassement en application des dispositions de la loi du 11 janvier 1984 (article 63) et du décret du 30 novembre 1984 modifié par le décret du 6 mars 2000 concernant les fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

Concernant les temps partiels, le SE-Unsa considère que les collègues ne doivent pas choisir entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle ! Cette année, la circulaire ne prévoyait pas la possibilité de demander un temps partiel sur autorisation pour « convenance personnelle »... est-ce un oubli ? Onze collègues ont tout de même formulé une demande en ce sens, le SE-Unsa exige qu'elles soient accordées ...

Merci de votre attention.



enseignants de l'Unsa - 60